Compagnie d'archers du Touch

Rapport Financier du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

Le 22 Janvier 2018

I – Etat des comptes

L'exercice comptable est du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017. La position des comptes et de la caisse est donnée dans le tableau ci-dessous au début et à la fin de l'exercice :

	au 01/01/2017	au 31/12/2017
Compte chèque	4 645.89 €	2 592.70 €
Livret A	5 729.86 €	9 502.42€
Caisse	59.73 €	56.74 €
Chèques en attente d'encaissement	-3 235.12 €	- 1 881.18 €
TOTAL	7 200.36 €	10 270.68 €

Provision pour formation	850.00 €
Excédent de l'exercice 2017 après provision	2 220.32 €

Personne ne s'est présenté pour la formation en 2017 alors qu'un budget était prévu pour cette action. Par contre sur 2018, 3 archers postulent pour suivre une formation entraîneur. Le budget non utilisé sur cette action en 2017, a été passé en provision pour aider à financer cette action en 2018.

L'excédent sur **l'exercice comptable 2017 est de 2 220.32€.**

II – Compte de résultats

Le compte de résultats est donné en page 4 pour l'exercice comptable 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, il est comparé au budget prévisionnel voté lors de l'AG de janvier 2017.

Une explication de chaque ligne du compte de résultats est donnée ci-dessous et sur les pages 5 à 7.

Fonctionnement

10 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring

- Cotisation FFTA :

  Pour la saison 2016-2017 : 1 licence sans pratique prise sur l'année 2017.
  Pour la saison 2017-2018 : 98 licences prisent sur l'année sur l'année 2017. La part fédérale est payée par les archers au club qui le reverse à la FFTA (qui reverse elle-même une partie au comité régional et au comité départemental). En plus de ce montant, l'archers prenant l'assurance règle 0.25 € en plus (96 archers).

2017	*Nombre*	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
Saison 2016-2017	1	licence adultes sans pratique - assurance incluse	56,00	56,00 €
Saison 2017-2018	5	Licence poussin	29,25 €	146,25 €
	42	Licence jeune	42,25 €	1 774,50 €
	2	Licence adulte sans pratique	50,75 €	101,50 €
	17	Licence adulte loisir	58,75 €	998,75 €
	32	Licence adulte compétition	67,75 €	2 168,00 €
	96	Assurance	0,25 €	24,00 €
			TOTAL	**5 269,00 €**

Le montant n'est pas équilibré entre les recettes et les dépenses, car deux licences n'ont pas été complétement réglées par les archers.

- Cotisation Club:

  Pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018, la cotisation est de 50€ pour un adulte et de 40 € pour un jeune.

  Pour la saison 2016-2017, deux archers ont cotisé au club en 2017. Un en prenant en plus sa licence (voir point précédent). Le second était licencié dans un autre club.

  Pour la saison 2017-2018, il y a 100 membres à l'association (deux de plus que de licences prises). Deux archers ont pris leur licence par l'intermédiaire d'un autre club.

  Les parts club de deux archers ne sont pas comptabilisé sur l'année 2017, mais le seront sur 2018 (chèques en attente de paiement).

Nombre	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
2	Cotisation adulte (saison 2016-2017)	50,00 €	100,00 €
47-1	Cotisation jeune (saison 2017-2018)	40,00 €	1 840,00 €
53-1	Cotisation adulte (saison 2017-2018)	50,00 €	2 600,00 €
		TOTAL	**4 540,00 €**

- Droit d'entrée :

  Le droit d'entrée est à régler au club la première année seulement, il s'élève à 25 € pour le 1er membre d'une famille, 17 € pour le second et 0 € ensuite.

  Pour la saison 2016-2017, 2 archers se sont inscrits pour la première fois au club.

  Pour la saison 2017-2018, 31 archers se sont inscrits pour la première fois au club. Deux droits d'entrée ne sont pas comptabilisés sur l'année 2017, mais le seront sur 2018 (chèques en attente d'encaissement)

Année 2017	*Nombre*	*Désignation*	*Prix unitaire*	*Prix total*
saison 2016-2017	1	1ère inscription (saison 2016)	25,00 €	25,00 €
	1	1ère inscription (2nd membre de la famille)	17,00 €	17,00 €
saison 2017-2018	69	Renouvellement	0,00 €	0,00 €
	26-2	1ère inscription	25,00 €	600,00 €
	5	1ère inscription (2nd membre de la famille)	17,00 €	85,00 €
	0	1ère inscription (>= 3ème membre de la famille	0,00 €	0,00 €
			TOTAL	727,00 €

- Magazine FFTA pour les archers : 7 archers sont abonnés au magazine de la fédération
- Locations arc : 21 archers ont loué un arc débutant au club sur la période Janvier – Juin 2017.
- Subvention de fonctionnement : Tous les ans la mairie de Tournefeuille verse une subvention de fonctionnement. La subvention attribuée pour l'année 2017 est de 980 €.
- CNDS – actions femme : Le club a obtenu une subvention de 1500 € du CNDS par rapport à la pratique féminine et plus particulièrement l'engagement d'une équipe en DRE.
- Sponsoring : Le club a signé un contrat de partenariat avec le concessionnaire Renault de Tournefeuille de 500€ pour l'année 2017. En plus, Renault a versé 33.47 € pour la « célébration des champions ». A cela s'ajoute les tookets versés par le crédit agricole (5.53€) et quelques dons (4€).
- Recettes et dépenses exceptionnelles - CE: Un comité d'entreprise prend en charge une partie de la licence sportive de ses salariés mais en le versant directement au club et non directement à ces derniers. Le club le reverse donc aux salariés car ils ont déjà payé leur licence (200€ au total).

020 – Matériel divers commun

- Archerie : résine
- Blasons : achat de blasons tri-spots (40cm), 40 cm, 60cm, 80 cm et 122 cm
- Distinctions/Passeports : Le club a acheté à la boutique de la FFTA, des badges pour le tir en salle ou en extérieur (distinctions données aux archers ayant fait un certain nombre de points dans une compétition), ainsi que les flèches blanches, noires, bleues….
- Magazine FFTA pour le club : le club est abonné au magazine de la fédération

Intitulé	BUDGET PREVISIONNEL 2017		BUDGET REEL 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**8 835,00 €**	**14 280,00 €**	**8 708,16 €**	**15 785,68 €**
010 - Licences, subventions, collecte diverse, sponsoring	4 780,00 €	12 700,00 €	5 645,00 €	14 914,50 €
cotisation FFTA	4 480,00 €	4 480,00 €	5 269,00 €	5 198,50 €
cotisation club		3 650,00 €	0,00 €	4 540,00 €
droit d'entrée		500,00 €	0,00 €	727,00 €
Location arc		1 000,00 €	0,00 €	1 050,00 €
Subvention de fonctionnement Tournefeuille		770,00 €	0,00 €	980,00 €
CNDS : action femme		1 800,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Sponsoring		200,00 €	0,00 €	543,00 €
Recettes et dépenses exceptionnelles - CE	150,00 €	150,00 €	200,00 €	200,00 €
Magazine FFTA pour archers	150,00 €	150,00 €	176,00 €	176,00 €
020 - Matériel divers commun	1 025,00 €	0,00 €	1 192,83 €	150,00 €
Archerie	200,00 €		15,00 €	0,00 €
Blasons	200,00 €		251,10 €	0,00 €
Distinctions fédérales	450,00 €		215,30 €	0,00 €
Magazine FFTA club	25,00 €		22,00 €	0,00 €
Subvention du Conseil Départemental ecole de sport			0,00 €	150,00 €
Divers	150,00 €		394,48 €	0,00 €
Goodies			294,95 €	0,00 €
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)	550,00 €	230,00 €	406,57 €	131,09 €
Fourniture	80,00 €		49,88 €	0,00 €
Frais bancaires & Interêts	5,00 €	30,00 €	5,30 €	44,90 €
Frais postaux	30,00 €		23,80 €	0,00 €
Cotisation club FFTA & GESL	55,00 €		55,00 €	0,00 €
Assurance	110,00 €		108,00 €	0,00 €
Mission : AG ligue, Déplacements	270,00 €	200,00 €	164,59 €	86,19 €
040 - Entretien et developpement des installations	1 350,00 €	600,00 €	499,67 €	0,00 €
Chevalets	1 200,00 €		499,67 €	0,00 €
reprise de provision		600,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers (entretien, consommable)	150,00 €		0,00 €	0,00 €
050 - Equipe technique Club	1 130,00 €	750,00 €	964,09 €	590,09 €
Aide de l'OMS pour formation AE 2016		300,00 €	0,00 €	300,00 €
Aide du CD31 (réussite diplôme E1)		250,00 €	55,00 €	250,00 €
Frais pédagogigue (E1, AE, FC) - Recette oms	400,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de mission (E1, AE, FC)	510,00 €		16,00 €	0,00 €
Frais de déplacement	220,00 €		43,09 €	40,09 €
Provision			850,00 €	
Cibles 1 & 2 : Débutants - progression	***1 850,00 €***	***1 060,00 €***	***1 331,95 €***	***547,79 €***
Matériel	1 650,00 €		936,16 €	0,00 €
Frais de déplacement Entraîneur	200,00 €		395,79 €	395,79 €
Subvention du Conseil Départemental ecole de sport		460,00 €	0,00 €	152,00 €
Subvention du Conseil Régional - petit equipement des clubs		600,00 €	0,00 €	0,00 €
Cible 3 : Performance	***9 215,00 €***	***5 160,00 €***	***8 481,61 €***	***4 568,68 €***
310 - Competition nationale (chpt de France)	1 725,00 €	330,00 €	1 167,79 €	486,27 €
Inscription aux chpt de France	155,00 €		82,00 €	0,00 €
Frais de déplacement Archers Vittel	120,00 €	120,00 €	154,00 €	154,00 €
Frais de déplacement Entraineur: Chpt France Fita Jeune scratch	460,00 €	65,00 €	335,47 €	272,27 €
Frais hébergement/restauration Entraineur : Chpt France Fita Jeune scratch	600,00 €		171,32 €	0,00 €
Frais archers final National 2016 - Remboursement OMS (2016)	60,00 €	145,00 €	60,00 €	60,00 €
Gratification qualification chpt de France (6 archers)	330,00 €		365,00 €	0,00 €
320 - DRE	3 580,00 €	2 580,00 €	3 916,97 €	3 047,05 €
Inscription de 2 équipes & 8 archers	300,00 €		453,00 €	80,00 €
Frais de déplacement équipes	540,00 €		679,87 €	372,97 €
Frais de Hébergement/restauration équipes & entraîneurs	1 600,00 €	1 280,00 €	1 448,52 €	1 161,00 €
Subvention du Conseil Départemental manifestation		700,00 €	0,00 €	700,00 €
Finale nationale DRE - inscription equipes	240,00 €		240,00 €	0,00 €
Finale nationale DRE - déplacement équipes & entraîneurs	300,00 €	150,00 €	424,08 €	133,98 €
Finale nationale DRE - déplacement équipes & entraîneurs (2016)			0,00 €	87,00 €
Finale nationale DRE - Héb/rest équipes & entraîneurs	600,00 €	450,00 €	671,50 €	512,10 €
330 - Groupes FITA & Fédéral	2 410,00 €	560,00 €	2 971,64 €	797,36 €
Brevet d'Etat - prise en charge 4h par CD31	1 260,00 €	160,00 €	1 251,87 €	166,92 €
Frais de déplacement BE & Entraîneur Club	300,00 €		368,84 €	282,44 €
Matériel	750,00 €		1 274,93 €	0,00 €
Subvention du Conseil Régional - petit equipement des clubs		300,00 €	0,00 €	0,00 €
Subvention du Conseil Départemental ecole de sport			0,00 €	198,00 €
Inscriptions aux chpts de ligue	100,00 €	100,00 €	76,00 €	150,00 €
340 - Tenue	1 500,00 €	1 690,00 €	15,21 €	238,00 €
350 - Critérium	0,00 €	0,00 €	90,00 €	0,00 €
360 - D2	0,00 €	0,00 €	320,00 €	0,00 €
Cible 4 : Convivialité et Vie de club	***2 400,00 €***	***1 800,00 €***	***1 765,11 €***	***1 605,00 €***
Achats alimentaires	400,00 €		132,45 €	0,00 €
Tir du Roy	700,00 €	700,00 €	584,84 €	660,00 €
Repas AG	700,00 €	700,00 €	680,00 €	680,00 €
Repas journée tir à l'arc	400,00 €	400,00 €	245,00 €	265,00 €
Animation - Divers	200,00 €		122,82 €	0,00 €
TOTAL (hors contribution volontaire)	**22 300,00 €**	**22 300,00 €**	**20 286,83 €**	**22 507,15 €**
Contribution volontaire en nature	***7 000,00 €***	***7 000,00 €***	***9 195,00 €***	***9 195,00 €***
Débutants & Progression	3 000,00 €	3 000,00 €	4 760,00 €	4 760,00 €
Performance	3 000,00 €	3 000,00 €	3 255,00 €	3 255,00 €
Entr, et devel, des installations	1 000,00 €	1 000,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
TOTAL	**29 300,00 €**	**29 300,00 €**	**29 481,83 €**	**31 702,15 €**

- Subvention du Conseil Départemental école de sport : le club a bénéficié d'une subvention de 500€. 150 € ont été valorisé sur cette cible.
- Divers : écran de vidéo-projecteur, oriflamme, nécessaire pour fabriquer 2 supports (pour miroir, caméra ou vidéo), clés, boites pour ranger les blasons, chalumeau, cartouche de gaz.
- Goodies : le club a acheté 100 portes clés.

030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)

- Fourniture : cartouches d'encre et cahier
- Frais bancaires & Intérêts : carte monnaie CA, intérêts perçus sur livret et part sociale
- Frais postaux : achat d'un carnet de timbres
- Cotisation club FFTA & GESL : le club doit régler une cotisation à la FFTA (20€) et une cotisation au groupement d'employeur (35€).
- Assurance : Assurance vol
- Mission : AG ligue, Déplacements : paiement d'un repas pour l'assemblée générale de la ligue Midi-Pyrénées. Frais de déplacement pour cette AG ont été pris en charge par le club. Pour les autres frais de déplacement, les membres du club ont fait don de leurs frais (86.29€)

040 - Entretien et développement des installations

- Chevalets : achat de matériel pour fabriquer 11 chevalets
- Provision : la provision prévue au budget n'a pas été utilisée (11 chevalets de fabriqué au lieu de 20 prévu au budget), la provision est reprise en 2018.
- Divers (entretien, consommable) : Pas d'achat pour des réparations sur les installations

050 - Equipe technique Club

- Aide de l'OMS pour formation AE 2016 : OMS a pris en charge 300 € pour la formation assistant entraîneur organisée fin 2016 (exercice comptable précédent).
- Aide du CD31 (réussite diplôme E1): Le comité départemental de tir à l'arc a remboursé les frais pédagogiques engagés en 2016 pour la formation Entraîneur 1 suite à la réussite de l'examen. Pour cette réussite, l'entraîneur à reçu un bon d'achat de 55 €.
- Frais pédagogique (E1, AE, FC) - Recette oms : Pas de formation Entraîneur 1 ou assistant entraîneur. Pas de frais pédagogique pour la formation complémentaire poussin.
- Frais de mission (E1, AE, FC) : 1 repas pour la formation complémentaire
- Frais de déplacement : Don des frais de déplacement pour la formation complémentaire à l'exception du péage.
- Provision : pour financer 3 formations en 2018, une provision est réalisée.

Cibles 1 & 2 : Débutants - progression

- Matériel : achat d'arcs débutants, de branches SF premium, de theraband®
- Frais de déplacement Entraîneur : dans le cadre de leur mission les entraîneurs peuvent se faire rembourser les frais kilométriques (réunion, entraînement, etc.). Aucun entraîneur bénévole ne s'est fait rembourser pour les déplacements faits pour aller au boulodrome ou sur le terrain pour entrainer les archers. Ils en ont fait don au club.
- Subvention du Conseil Départemental école de sport : le club a bénéficié d'une subvention de 500€. 152 € ont été valorisé sur cette cible.
- Subvention du Conseil Régional - petit équipement des clubs : La subvention n'a été notifiée qu'en 2018

Cible 3: Performance

310 – Compétition nationale

- Inscription : 4 inscriptions à des championnats de France individuels Salle, Fita (jeune & scratch).
- Frais de déplacement Archers Vittel : L'OMS prend en charge 50% des frais de déplacement des archers par l'intermédiaire du club (dépense – recette équilibré pour le club)
- Frais de déplacement entraîneurs : Frais de l'entraîneur pour effectuer l'aller-retour sur Riom (Scratch Fita). Il a fait don au club des frais kilométriques, à l'exception des péages.
- Frais hébergement/restauration Entraîneur: Frais de repas et d'hôtel de l'entraîneur pour le déplacement sur Riom (déplacement sur 3 jours)
- Frais archers finale Nationale 2016 - Remboursement OMS (2016) : L'OMS prend en charge 50% des frais de déplacement des archers par l'intermédiaire du club (dépense – recette équilibré pour le club). Ces frais sont relatifs à des finales réalisées en 2016.
- Gratification qualification chpt de France : 3 archers ont reçu 55 € chacun pour s'être qualifiés au championnat de France. Pour le titre de championne de France, Alix a reçu 200 €

320 - DRE

- Inscription de 2 équipes & 8 archers : inscription d'une équipe DRE homme et d'une équipe DRE femme pour 2017. L'inscription de l'équipe homme pour 2018 a été faite en octobre 2017 (135 €). Les 80 € de recette correspondent à un trop perçu pour l'inscription pour la 3eme manche et à des remboursement d'archers inscrit par le club mais ne tirant pas dans l'équipe DRE.
- Frais de déplacement équipes : Frais correspondant au déplacement des 8 membres des équipes dans des véhicules personnels sur les 3 manches (forfait kilométrique). Les entraîneurs ont fait don de leur frais (hors péages).
- Frais de Héb/rest Entraîneur: des frais de repas et d'hôtellerie pour les archers ont été réglés par le club, puis les archers ont remboursé le club. Tous les frais de repas et d'hôtel pour les entraîneurs sur les manches ont été pris en charge par le club.
- Subvention du Conseil Départemental manifestation – fonctionnement : le club a obtenu une subvention de 700 € du conseil départemental pour le fonctionnement du groupe performance.
- Finale nationale DRE - inscription équipe : inscription des deux équipes en finale national DRE.
- Finale nationale DRE - Frais de déplacement équipes : Frais correspondant au déplacement des 8 membres des équipes dans des véhicules personnels. Un entraîneur a pris son véhicule et a fait don de ses frais (hors péages). 50% de ces frais de déplacement seront pris en charge par l'OMS (sera traité en 2018)
- Finale nationale DRE - déplacement équipes & entraîneurs (2016) : versement de l'OMS pour aider au déplacement sur la finale nationale DRE de 2016.
- Finale nationale DRE - Héb/rest équipes & entraîneurs: des frais de repas et d'hôtellerie pour les archers ont été réglés par le club, puis les archers ont remboursé le club. Tous les frais de repas et d'hôtel pour les entraîneurs ont été pris en charge par le club.

330 – Groupe Fita & Fédérale

- Brevet d'Etat : facture correspondant à l'intervention d'un Brevet d'Etat (12 fois 2h30) pour aider à l'encadrement des groupes Fita / Fédérale.
- Frais de déplacement BE & Entraîneur Club: Le club a pris en charge les frais de déplacement du brevet d'état pour venir entrainer. Les entraîneurs bénévoles ont fait don de leur frais pour effectuer les entrainements et le suivi en compétition des archers du groupe
- Matériel : achat de branches SF Premium, d'un vidéo projecteur et de théraband®
- Subvention du Conseil Départemental école de sport : le club a bénéficié d'une subvention de 500€. 198 € ont été valorisé sur cette cible.
- Subvention du Conseil Régional - petit équipement des clubs : La subvention n'a été notifiée qu'en 2018
- Inscription aux championnats de ligue : jusqu'en 2017, le club collectait les chèques des archers pour en faire un seul au club organisateur. Les dépenses et recettes ne sont pas équilibrées à cause des dépenses passée en 2016 et les recettes en 2017 pour le ligue salle 2017.

340 – Tenue

Le club a vendu 2 vestes de survêtement (2x63€) et 2 polos (2x34 €) qu'il avait en stock.
Le club a acheté 1 tee-shirt et l'a revendu.

350 – Critérium

Inscription d'une équipe pour la compétition « critérium » organisée par le comité régional d'Occitanie

360 – D2

Inscription en 2017 d'une équipe femme en D2 pour 2018

Cible 4: Convivialité et Vie de club

- Achats alimentaires: Galette (70€), achat pour célébration des champions, jus d'orange …
- Tir du Roy: participation de 55 adultes ou jeunes de plus de 10 ans au repas (12€ par repas) et de 7 enfants. Soit un total de recette de 660 € de recette. Achat de salades, grillades, gâteaux et boisson.
- Repas AG : 34 repas à 20 € pris au concerto après l'assemblée générale (équilibre recette/dépense)
- Repas journée tir à l'arc : Participation de 25 adultes ou jeune de plus de 10 ans au repas (10€ par repas) et de 3 enfants (5€) soit 265 € de recettes. Achat de salades, grillade, gâteau.
- Animation – Divers : Achats pour les animations d'halloween et de Noël.

Contribution volontaire en nature

Le montant correspond aux 801.5 heures passées par les entraîneurs & aide-entraîneurs pour l'encadrement des séances d'entraînement, des compétitions.
Ce montant tien compte aussi des 118 heures passées par les membres du club pour l'entretien des installations. Ces heures sont revalorisées à 10 € de l'heure.

IV - Plan comptable association

Le compte de résultat est présenté en respectant le plan comptable association en pages 10 et 11

Pour présenter les comptes auprès des collectivités locales et territoriales, il faut présenter les comptes sous la forme d'un compte de résultat mais en suivant le plan comptable association, c'est à dire présenter les comptes de l'association sous une certaine forme avec des catégories d'affectation imposées.

COMPTE DE CHARGE (CLASSE VI) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2017 : du 1er janvier 2017 au 31 Décembre 2017

60 - Achats	**8 820,66 €**	
601 & 602. Achats stockés	- €	
604. Achats d'études et prestations de services	2 278,87 €	
6041. Places pour compétition		*851,00 €*
6042. Formation		*- €*
6043. Prestations de BE		*1 251,87 €*
6044. Magazine FFTA pour archers		*176,00 €*
605. Achats de matériels, équipements et travaux	3 223,22 €	
6051. Matériels d'archerie		*2 226,09 €*
6052. Blason		*252,70 €*
6053. Stramit		*- €*
6054. Installation / Cibles		*- €*
6055. Divers pour archerie		*744,43 €*
606. Achats non stockés de matériel et fournitures :	265,18 €	
6061. Fournitures non stockable (eau, énergie…)		*- €*
6063. Fournitures d'entretien et de petits équipements		*- €*
6064. Fournitures administratives		*49,88 €*
6068. Autres matières et fournitures		*215,30 €*
607. Achats de marchandises	3 053,39 €	
6071. Achats alimentaires		*1 640,69 €*
6072. Achats textiles		*425,21 €*
6073. Achats divers		*987,49 €*
61 - Services extérieurs :	**130,00 €**	
618. Divers :	22,00 €	
62 - Autres services extérieurs :	**4 956,87 €**	
625. Déplacements, missions et réceptions	4 933,07 €	
6251. Voyages et déplacements		*4 768,48 €*
6256. Missions		*164,59 €*
6257. Réceptions		*- €*
626. Frais postaux et télécommunication :	23,80 €	
6263. Affranchissement		*23,80 €*
6265. Téléphone / Internet		*- €*
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**- €**	
64 - Charges de personnel	**- €**	
65. Autres charges de gestion courante	**5 324,00 €**	
651. Redevance pour concessions; brevets, marques, logiciels, droits	- €	
658. Charges diverses de gestion courante	5 324,00 €	
6586. Cotisations liées à la vie statutaire		*5 324,00 €*
66 - Charges financières	**5,30 €**	
67 - Charges exceptionnelles :	**200,00 €**	
68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	**850,00 €**	
69 - Impots sur les sociétés	**- €**	
TOTAL	**20 286,83 €**	

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	**9 195,00 €**
861. Secours en nature	0,00 €
872. Mise a disposition gratuite de bien et prestation	0,00 €
873. Personnel benevol	9 195,00 €

TOTAL	**29 481,83 €**

COMPTE DE PRODUIT (CLASSE VII) & COMPTES SPECIAUX (CLASSE VIII)

Année 2017 : du 1er janvier 2017 au 31 Décembre 2017

70 - Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises :	**3 367,10 €**	
701. Produits finis	0,00 €	
706. Prestations de services	1 903,10 €	
7061. Vente place de compétition		*230,00 €*
7062. participation prestation DEJEPS		*0,00 €*
7063. Vente hotellerie archers		*1 673,10 €*
707. Ventes de marchandises	414,00 €	
7071. Ventes boutique		*0,00 €*
7072. Ventes tenue		*238,00 €*
7074. Vente magazine FFTA		*176,00 €*
708. Produits des activités annexes	1 050,00 €	
7081. Prestations fournies au personnel		*0,00 €*
7083. des arcs aux archers		*1 050,00 €*
7084. Mise à disposition personnel facturée		*0,00 €*
71 - Production stockée (ou destockage)	**0,00 €**	
72 - Production immobilisée	**0,00 €**	
74 - Subventions de fonctionnement	**4 697,92 €**	
741. Subventions affectées :	3 017,92 €	
7411. CNDS		*1 500,00 €*
7412. Région		*0,00 €*
7413. Département		*500,00 €*
7414. Commune		*0,00 €*
7415. OMS		*601,00 €*
7416. CD31		*416,92 €*
742. Subventions non affectées :	1 680,00 €	
7421. Etat		*0,00 €*
7422. Région		*0,00 €*
7423. Département		*700,00 €*
7424. Commune		*980,00 €*
743. Subventions pour action spécifique :	0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	**14 197,23 €**	
754. Collecte	1 605,00 €	
7541. Collecte pour repas		*1 605,00 €*
756. Cotisations	10 465,50 €	
7561. Cotisation FFTA		*5 198,50 €*
7562. Cotisation Club		*4 540,00 €*
7563. Droit d'entrée		*727,00 €*
7564. Droit d'utilisation		*0,00 €*
758. Dons	2 126,73 €	
7581. Dons frais de déplacement		*1 583,73 €*
7582. Dons		*543,00 €*
76 - Produits financiers	**44,90 €**	
77 - Produits exceptionnels	**200,00 €**	
78 - Reprise sur amortissement et provisions		
79 - Transfert de charges	**0,00 €**	
TOTAL	**22 507,15 €**	

87 - Contribution volontaire en nature	**9 195,00 €**
871. Bénévolat	9 195,00 €
872. Prestation en nature	0,00 €
873. Dons en nature	0,00 €

TOTAL	**31 702,15 €**

V – Budget prévisionnel

Intitulé	BUDGET PREVISIONNEL 2018 Dépenses	Recettes
Fonctionnement	**11 922,00 €**	**21 266,00 €**
010 - Licences, subventions, sponsoring	5 560,00 €	17 580,00 €
cotisation FFTA	5 300,00 €	5 300,00 €
cotisation club	0,00 €	5 500,00 €
droit d'entrée	0,00 €	690,00 €
Location arc	0,00 €	850,00 €
Subvention de fonctionnement - Tournefeuille	0,00 €	980,00 €
Subvention de fonctionnement - Conseil départemental	0,00 €	700,00 €
Subvention Ecole de sport - Conseil départemental	0,00 €	500,00 €
Subvention sport pour tous - Conseil regional	0,00 €	1 700,00 €
Sponsoring	0,00 €	1 100,00 €
Recettes et dépenses exceptionnelles - CE	150,00 €	150,00 €
Magazine FFTA pour archers	110,00 €	110,00 €
030 - Frais de fonctionnement (administratif, postaux, bancaire)	526,00 €	40,00 €
Fourniture	80,00 €	0,00 €
Frais bancaires & Interêts	5,00 €	40,00 €
Frais postaux	30,00 €	0,00 €
Cotisation club FFTA & GESL	55,00 €	0,00 €
Assurance	110,00 €	0,00 €
Mission : AG ligue, Déplacements	200,00 €	0,00 €
internet	46,00 €	0,00 €
040 - Commission matériel : Matériel Commun & Entretien et developpement des installations	2 455,00 €	600,00 €
Archerie	200,00 €	0,00 €
Blasons	230,00 €	0,00 €
Distinctions fédérales	300,00 €	0,00 €
Magazine FFTA club	25,00 €	0,00 €
Divers	200,00 €	0,00 €
Chevalets, egertons	1 300,00 €	0,00 €
reprise de provision	0,00 €	600,00 €
Divers (entretien, consommable)	200,00 €	0,00 €
050 - Equipe technique Club	1 781,00 €	1 446,00 €
Frais pédagogigue (E2, E1, AE, FC)	770,00 €	325,00 €
Frais de déplacement (E2, E1, AE, FC)	371,00 €	271,00 €
Frais hébergement/restauration (E2, E1, AE, FC)	640,00 €	0,00 €
reprise de provision	0,00 €	850,00 €
060 - Achat Groupé	1 600,00 €	1 600,00 €
Tenue	1 600,00 €	1 500,00 €
Goodies	0,00 €	100,00 €
Cibles 1 & 2 : Débutants - progression	**1 200,00 €**	**0,00 €**
Matériel	1 000,00 €	0,00 €
Frais de déplacement Entraîneur	200,00 €	0,00 €
Cible 3 : Performance	**11 058,00 €**	**3 464,00 €**
300 - Tournois Nationaux Jeunes	60,00 €	0,00 €
Inscription TNJ	60,00 €	0,00 €
310 - Competition nationale (chpt de France)	2 180,00 €	356,00 €
Inscription aux chpt de France	208,00 €	0,00 €
Frais de déplacement Archers	84,00 €	84,00 €
Frais hébergement/restauration Entraineur	733,00 €	0,00 €
Frais deplacement entraineur	625,00 €	241,00 €
Gratification qualification chpt de France (6 archers)	530,00 €	0,00 €
Remboursement OMS pour chp France 2017	0,00 €	31,00 €
320 - D2	3 505,00 €	2 090,00 €
Inscription d'équipe	320,00 €	0,00 €
Frais de déplacement équipes - 3 manches (1 voiture + 1 voiture don)	650,00 €	0,00 €
Frais de Hébergement/restauration équipes & accompagnant (1 nuit + 15€/repas)	1 595,00 €	0,00 €
Frais de deplacement sur finale Nationale (1 Voiture)	180,00 €	90,00 €
Frais de Hébergement/Nourriture archers & accompagnant sur la finale Nationale	300,00 €	0,00 €
Frais de Hébergement archers & acompagnant sur la finale Nationale	460,00 €	0,00 €
CNDS : action femme	0,00 €	1 800,00 €
Comité regional Occitanie	0,00 €	200,00 €

(suite page suivante….)

320 - DRE	1 940,00 €	658,00 €
Inscription de 1 équipe sur les 3 manches occitanie + finale nationale	255,00 €	0,00 €
Frais de Héb & rest archers sur les manches + restauration finale nationale	520,00 €	520,00 €
Frais de Hébergement/Nourriture accompagnant sur les manches (1 nuit + 4 repas)	130,00 €	0,00 €
Frais de deplacement sur 3 manches (2 Voitures)	320,00 €	0,00 €
Frais de deplacement sur finale Nationale (1 Voiture)	180,00 €	90,00 €
Frais de Hébergement archers & accompagnant sur la finale Nationale (1 Nuit)	460,00 €	0,00 €
Frais de restauration accompagnant sur la finale Nationale	75,00 €	0,00 €
Remboursement OMS pour finale nationale DRE 2017	0,00 €	48,00 €
320 - Critérium	693,00 €	190,00 €
Inscription de équipe pour manche	90,00 €	0,00 €
Inscription de équipe pour final regional	45,00 €	0,00 €
Frais de deplacement sur finale regionale (2 Voitures max)	268,00 €	0,00 €
Hebergement /restauration sur finale regionale (capitaine 1 nuit + repas)	100,00 €	0,00 €
Hebergement /restauration archers sur finale regionale	190,00 €	190,00 €
320 - DR Jeune	90,00 €	0,00 €
Inscription de équipe pour manche	90,00 €	0,00 €
330 - Groupes FITA & Fédéral	2 590,00 €	170,00 €
Brevet d'Etat - prise en charge 4h par CD31	1 680,00 €	170,00 €
Frais de déplacement BE	110,00 €	0,00 €
Frais de déplacement Entraîneur Club	100,00 €	0,00 €
Matériel	700,00 €	0,00 €
Cible 4 : Convivialité et Vie de club	**2 250,00 €**	**1 700,00 €**
Achats alimentaires	300,00 €	0,00 €
Tir du Roy	700,00 €	700,00 €
Repas AG	700,00 €	700,00 €
Repas journée tir à l'arc	300,00 €	300,00 €
Animation - Divers	250,00 €	0,00 €
TOTAL (hors contribution volontaire)	**26 430,00 €**	**26 430,00 €**
Contribution volontaire en nature	***8 000,00 €***	***8 000,00 €***
Débutants	4 000,00 €	4 000,00 €
Equipes compétitions	3 000,00 €	3 000,00 €
Entr, et devel, des installations	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	**34 430,00 €**	**34 430,00 €**